Pollution atmosphérique, qualité de l'air: valeurs limites du benzène et du monoxyde de carbone CO (direct. 96/62/CEE)

1998/0333(COD) - 16/11/1999

La commission a adopté un rapport de Mme Hiltrud BREYER (Verts/ALE, D) modifiant la proposition de directive (procédure de codécision, première lecture). La commission a accueilli favorablement dans les grandes lignes la proposition de la Commission européenne qu'elle juge bien conçue et réaliste. Elle a adopté plusieurs amendements visant notamment à fournir à l'opinion publique une information plus poussée qui soit claire, compréhensible, facile d'accès et parfaitement mise à jour pour faire de l'information une composante essentielle de la directive, conformément à la politique générale prônée par le Parlement. Les amendements tendent également à mettre l'accent sur le principe de précaution pour assurer une meilleure protection de la santé publique et, lorsque c'est économiquement possible, pour continuer à renforcer les normes proposées.